

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL JEUNES
Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton
Saison 2017-2018

Entrée en vigueur : 01/07/2017
Validité : Permanente
Version : 1
Date : 15/06/2017



Date : 03-04 mars 2018

Lieu : Coursac et Razac (24)

Salles : Coursac : route du Bourg, 24430 Coursac - Razac : avenue Louis Paster 24 430 Razac sur l'Isle

HORAIRES :

Samedi : 10h00 - 21h00

Dimanche : 08h30 - 18h

Ces horaires sont donnés à titre indicatif

Organisme receveur : clubs de Coursac et Razac

Comité d'organisation : Ligue + clubs

Responsable : Meunier Yannick - 06 08 62 58 03

Date limite d'inscription : Lundi 12 février 2018

Publication de la liste des qualifiés : Vendredi 16 février 2018

ARTICLE 1 : Etendues du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition. Toute participation à ce championnat entraîne l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 2 : Catégories et conditions

Le Championnat de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Jeunes est une compétition individuelle annuelle pour l'attribution des titres de champions et vice-champions de la ligue Nouvelle-Aquitaine dans les catégories d'âge benjamins, minimes, cadets et juniors.

Seuls les tableaux ouverts pendant la compétition délivreront un titre. Tous les joueurs autorisés à jouer dans une catégorie d'âge ouverte sur le championnat peuvent participer au championnat. Un représentant majeur doit accompagner chaque joueur pendant la durée de la compétition.

Les poussins pourront jouer en benjamins.

Les champions régionaux des catégories benjamins, minimes, cadets et juniors seront qualifiés pour le championnat de France jeunes 2017-2018.

ARTICLE 3 : Critères d'inscription

Tous les joueurs de nationalité Française régulièrement licenciés dans un club affilié à la ligue Nouvelle-Aquitaine de badminton pourront prétendre participer à ce championnat. Les joueurs ne devront pas faire l'objet d'une suspension à la date de la compétition.

ARTICLE 4 : Critères d'admission

Les tableaux de simples seront limités à 24 joueurs qui seront qualifiés selon les critères suivants :

- 12 joueurs issus des 12 comités départementaux :

Pour la saison 2017-2018, chaque comité départemental devra proposer un champion départemental et son vice-champion par catégorie.

- de 0 à 4 joueurs, désignés par l'ETR.
- Le nombre de joueurs nécessaire pour compléter le tableau en fonction du CPPH

En cas d'égalité de CPPH, la priorité se fera en fonction de l'âge au bénéfice du plus jeune.

Les tableaux de doubles seront limités à 12 paires, sont qualifiés selon les critères suivants :

- de 0 à 4 paires, au maximum, désignées par l'ETR
- Le nombre de paires nécessaire pour compléter le tableau en fonction du CPPH.

En cas d'égalité de CPPH, la priorité se fera en fonction de l'âge au bénéfice des plus jeunes.

ARTICLE 5 : Règles

Cette compétition régionale se déroule selon les règles de jeu éditées par la FFBaD et le règlement général des compétitions. Elles sont complétées par ce règlement particulier.

Une tenue correcte dans le respect du règlement de la FFBaD est exigée.

Les joueurs auront 3 minutes maximum à compter de l'appel de leurs matches pour démarrer les rencontres.

Si le volant touche le plafond (si celui-ci est inférieur à 9 m) ou une structure attenante :

- À l'engagement, le volant est remis 1 fois, au-delà, il sera compté faute.
- Au cours de l'échange, le volant sera compté faute.

Le commission régionale jeunes peut décider d'adapter le règlement pour des raisons pratiques.

ARTICLE 6 : Tableaux

Les tableaux possédant moins de 4 joueurs pourront avoir lieu.

Les tableaux de simples seront organisés, de préférence, en poules de 3 avec 2 sortants par poules. Les phases finales se joueront en élimination directe.

Les tableaux de doubles seront organisés, de préférence, en poule de 3 avec 1 sortant par poules. Les phases finales se joueront en élimination directe.

Le comité d'organisation se laisse le droit de passer un tableau en élimination directe si nécessaire.

Date limite d'inscription : 20 jours avant la compétition.

Les têtes de séries seront désignées en fonction du C.P.P.H. 14 jours avant la compétition.

Les autres joueurs ou équipes seront placés par tirage au sort dans l'ordre des poules et en tenant compte, dans la mesure du possible, de leur provenance.

La gestion des tableaux est à la charge de la commission régionale jeunes.

ARTICLE 7 : Déroulement de la compétition

Le championnat se déroulera sur 2 jours. Dans la mesure du possible tous les tableaux de mixtes se joueront le samedi et les doubles le dimanche. Les simples auront lieu sur les deux jours.

Les horaires sont donnés à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer un match 45 minutes avant l'horaire prévisionnel et ne peuvent s'absenter de la salle qu'avec l'accord du juge arbitre.

En cas d'absence, ils seront déclarés forfait (WO) cinq minutes après le deuxième appel.

Le plateau sportif ne sera accessible qu'aux joueurs accompagnés de deux coaches au plus.

ARTICLE 8 : Arbitrage

Dans la mesure du possible, des arbitres seront présents sur la compétition pour arbitrer les matches, ils seront désignés par la Commission Régionale Arbitrage (CRA).

Les arbitres désignés percevront le montant de leur vacation et seront remboursés de leurs frais de déplacement et restauration suivant le tarif en vigueur en définit par la CRA. Ces frais sont à la charge de la ligue.

Les joueurs pourront être appelés à arbitrer ou scorer des matches.

ARTICLE 9 : Volants

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, le juge-arbitre imposera le volant officiel du championnat.

Le volant officiel sera le Yonex Aeroclub TR.

Les volants autorisés devront avoir le classement standard au minimum.

ARTICLE 10 : Récompenses

Les 4 premiers de chaque tableau seront récompensés.

ARTICLE 11 : Inscriptions

Les clubs et comités départementaux recevront un formulaire d'inscription à retourner au responsable de la compétition.

En parallèle, les comités départementaux doivent faire parvenir la liste des joueurs au plus tard le 12 février 2018 au responsable de la compétition.

Les joueurs pourront être inscrits sur trois tableaux.

Le montant des droits d'engagement a été fixé à : 8 euros pour 1 tableau, 10 euros pour 2 tableaux et 12 euros pour 3 tableaux.

Afin de favoriser la pratique féminine, la ligue remboursera 50% du montant des inscriptions des filles inscrites.

Les droits d'inscription des joueurs du club receveur sont gratuits.

LES INSCRIPTIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES PAR COURRIER POSTAL AVANT LE 12 FEVRIER 2018.

Cependant un envoi également par mail sécurisera la perte de courrier : Yannick.meunier@lnaqbad.fr

À Ligue Nouvelle-Aquitaine de badminton
Maison régionale des sports
2, avenue de l'université
33400 - TALENCE